

Pendants

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 31

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

St-Gall et Vaud.

Les Saint-Gallois viennent à peine de célébrer, par un temps superbe et de façon grandiose, le Tir fédéral, que déjà on se demande où aura lieu le prochain. On parle du canton de Vaud, Lausanne ou Yverdon.

Sans préjuger en rien la question, il est intéressant de rappeler que si l'une de nos villes se chargeait de cette entreprise, dont l'importance va croissant, ce ne serait pas la première fois que la bannière fédérale passerait des mains des Saint-Gallois dans celles des Vaudois. Il semble même que ce soit dans l'ordre des choses.

En effet, en 1836, le Tir fédéral se fit à Lausanne; c'était la première fois qu'il avait lieu dans le canton de Vaud. La bannière fédérale nous arriva de Zurich, où la fête s'était célébrée en 1834.

En 1838, les Vaudois allèrent porter la bannière à St-Gall, et, en 1876, date du dernier tir fédéral de Lausanne, c'est des Saint-Gallois qu'ils la reçurent.

A qui la bannière, cette fois? L'honneur est grand, sans doute, mais non sans péril.

C'est en 1824 que se fonda la Société suisse des carabiniers et que fut régulièrement instituée la fête du Tir fédéral. Elle se fit, cette année-là, à Aarau. Elle avait alors lieu toutes les années; il est vrai qu'elle était beaucoup plus simple.

L'année suivante, 1827, ce fut le tour de Bâle; en 1828, celui de Genève; en 1829, celui de Fribourg, puis, en 1830, celui de Berne.

Dès lors, la fête n'eut lieu que tous les deux ans, et ce fut Lucerne qui l'organisa en 1832. Elle se fit à Zurich en 1834, et, nous l'avons dit, à Lausanne, en 1836, etc., etc.

Et puisque nous avons remonté le cours des ans pour trouver l'origine des tirs fédéraux, disons que le premier tir auquel furent conviés des tireurs de différents cantons, eut lieu à la ferme de l'ancien château de Prilly, près de Lausanne, en 1819.

» Nous sommes autorisés, lisons-nous à ce propos dans la *Gazette de Lausanne* de mai 1819, à annoncer que les préparatifs pour le tirage à la carabine, autorisé par le Conseil d'Etat et qui doit avoir lieu à la ferme de Prilly, dès le 10 au 15 courant, inclusivement, se continuent avec la plus grande activité. On est déjà avisé que nombre d'amateurs de nos confédérés se rendront à l'envi à cette réunion, où rien ne sera négligé pour lui donner tout l'agrément dont elle est susceptible. »

Les premiers prix — il n'y avait, semble-t-il, que quatre cibles — furent remportés par M. Blanchet, de Lutry, à la cible verte; par M. Nicollier, des Ormonts, à la cible rouge; par M. Perroux, de Palézieux, à la cible jaune, et, à la cible tournante, par M. Schlitter, de Berne.

A qui les créanciers? — La *Feuille des Avis officiels* du 26 courant a publié un avis de vente, en deuxième enchère, où nous trouvons, avec stupéfaction, la phrase que voici :

« Les biens meubles et les créanciers compris dans cette poursuite seront vendus aux enchères, le 11 août 1904, à 10 heures du matin, à ..., au local des ventes. »

La part d'Augustine. — Monselet, on le sait, était d'une goinfrerie légendaire.

Un soir qu'il dinait chez le dessinateur Derooy, on servit, au dessert, un superbe gâteau, dont la maîtresse de maison garda une part pour la bonne.

Quand celle-ci vint pour emporter le plat : — Augustine, lui dit Monselet, j'achète votre part vingt sous.

Il donna vingt sous à la bonne et mangea le gâteau.

Encore une définition. — Mais, monsieur, demandait un jeune homme à un financier, dites-moi, qu'est-ce que la Bourse?

— La Bourse, mon ami, est un petit sac en toile dans lequel on serre ses économies et un grand bâtiment où on les perd.

Coins de chez nous.

CLARENS

Les journaux du monde entier ont parlé de Clarens, à propos de la mort, survenue la semaine dernière, de M. Paul Krüger, le président de la pauvre république du Transvaal. C'est le cas de citer les beaux vers d'Eugène Rambert :

Connaissiez-vous Clarens, le village où les roses
Avant le carnaval commencent à fleurir,
Où dans les potagers croissent les lauriers roses,
Où la figue, deux fois, a le temps de mûrir?
Je ne vous parle pas de ce Clarens moderne,
Le Clarens des bazars, des hôtels, des villas,
Où le sieur Rochefort colporte sa *Lanterne*,
Où le long des trottoirs traînent les falbalas.
Je parle du Clarens qu'adoraient les poètes,
Du Clarens de jadis, fidèle à son patois,
Où la grève était large et propice aux mouettes,
Où les petits oiseaux nichaient sous les grands toits,
Où, par les fruits du sol les maisons décorées,
Étalaient au soleil, contre leurs blancs pignons,
Les gerbes de maïs par l'automne dorées
Et les festons coquets des chainettes d'oignons...
Ami, vous êtes jeune et nouveau sur ces rives;
L'avez-vous jamais vu, ce vieux et cher Clarens,
Où l'on rencontrait moins de ladies malades
Que de robustes gars, aux bras exhubérants?
Avez-vous jamais vu, sur la plage sonore,
Les bateliers grognards recueillir le bois mort,
Et les enfants, tout nus, assemblés dès l'aurore,
Se rouler à l'envi sur le sable du bord?
Avez-vous jamais vu les brunes villageoises
Sur la route, le soir, défilier bras à bras,
Jasant de leurs amours et se moquant, surnoises,
Des garçons timorés qui ne les suivaient pas?
Avez-vous jamais vu leurs atours du dimanche :
Bordure de dentelles aux coiffes de satin,
Noir corsage lacé sur la chemise blanche
Avec un œillet rouge entr'ouvert du matin?

* Dernières poésies. — Lausanne, librairie F. Rouge.

Oh! c'était le beau temps quand, pour aller au temple,
Chacune ayant son livre aux agrafes d'argent,
De toutes les maisons elles sortaient ensemble,
Prenaient par les sentiers et d'un pas diligent,
Pimpantes, s'en venaient écouter un bon prêche,
A la mode d'alors, pratique et solennel,
Comme en ce siècle-ci l'on ne veut plus qu'on prêche,
Comme savait prêcher notre doyen Bridel!
O lointains souvenirs, vieilles mœurs, larges grèves,
Doux nid, joyeux et chaud, berceau de mes parents,
Quiconque t'a connu te retrouve en ses rêves,
O rustique séjour, ô gracieux Clarens!

Pendants

ou la sagesse des proverbes.

L'excoès en tout est un défaut. Abondance de biens ne nuit pas.
Tel père, tel fils. A père avare, fils prodigue.

On prend ce qu'on a. — Au thé de M^{me} R.
— Comme vous êtes peu indulgente, madame. Pourquoi donc dites-vous toujours du mal de vos amis?
— Que voulez-vous! Je ne connais pas les autres personnes.

A l'appel du « Carcasset ».

Tous les journaux parlent de façon très élogieuse de la pièce qui se joue en ce moment, devant des auditeurs venus de tout le pays romand, au Casino de la coquette ville d'Estavayer, qui déjà vaudrait à elle seule le voyage.

Cette pièce, intitulée *Alcool et petite ville* (imprimerie Fragnière frères, à Fribourg), est de M. le Dr Thürler, auteur du « Vieux Stavayer », représenté, il y a deux ans, avec non moins de succès.

M. Marmier en a composé la musique et madame Elgass a peint les décors. Auteur, musicien, peintre, interprètes, tous d'Estavayer.

On connaît les tendances de cette œuvre qui, par des tableaux frappants de vérité et d'observation, a pour mission de mieux convaincre nos populations des dangers de l'alcoolisme.

Voici quelques fragments du quatrième acte, dont le titre est : *L'alcool dans son gîte*. Ils permettront à nos lecteurs de se rendre compte de la vigueur et de l'originalité de la pièce du Dr Thürler.

Neuf heures du soir. Une salle d'auberge exigüe et basse, un fourneau en molasse à deux étages, des petites tables alignées de chaque côté du local. Bancs et tabourets de bois. La chambre est vaguement éclairée par deux lampes suspendues.

Une paysanne et plusieurs paysans, reliquat d'un enterrement qui a eu lieu le matin, sont assis autour d'une table.

PHROSINE (debout près d'une table)

Allons! bougeons! c'est le moment!

NICODÈME, SON MARI (lui présentant son verre)

Ça te presse-t-il tant, Phrosine? Tiens, prends-moi ce verre!

Phrosine se rassied et boit.